



ÉDITO

Unis face aux défis

En 2016, la convention était ratifiée par quelques minoritaires pour une revalorisation modique de soins et un renoncement à 70% de nos libertés... Nous découvrons aujourd'hui un nouveau plan Santé visant à structurer des soins de proximité, intriquer le public et le privé, créer de nouveaux assistants, expérimenter de nouveaux exercices, supprimer le *numerus clausus* sur fond de service sanitaire ou encore de généralisation du tiers payant.



© URPS CD ARA / JM Guy

Soucieuse de défendre l'offre de soins libérale, votre URPS testera ces propositions. Elle s'interroge cependant sur l'avenir du paiement à l'acte, des libertés thérapeutiques, de l'autonomie professionnelle et de la qualité des soins. D'autant qu'il s'agirait en ce domaine d'apprendre à jouer « cartes sur tables » du côté des pouvoirs publics. Tel ne semble pas toujours avoir été le cas, comme en témoigne la fastidieuse diffusion du rapport explosif de l'IGAS consacré aux centres de santé dentaires et à la convention : un mensonge d'État ! (voir page 2).

Face à ces nouveaux défis, nous mettons à profit les nouveaux financements et vous proposons de rejoindre le **dispositif d'intervention mobile en EHPAD (page 3)**. Nous vous invitons aussi à intégrer les Maisons de Santé en gestation dans votre département. Leur nombre devrait doubler dans les cinq ans. Attachés à la liberté et à l'autonomie dans ces types d'exercices, nous soutiendrons prioritairement les initiatives privées hors subvention de l'État. Les objectifs de votre URPS sont de réduire les pertes engendrées par la convention grâce à des regroupements, des innovations, de nouveaux modes d'exercices dont sont capables les libéraux. Nous

avons également à cœur de limiter les règlements par forfait, restreindre l'intervention des agences régionales de santé (ARS) dans l'organisation, le financement et le contrôle de ces nouvelles structures.

Nous alertons solennellement les pouvoirs publics sur les dégradations thérapeutiques entraînées par le « RAC zéro ».

Un choix malheureux qui risque inmanquablement de porter atteinte au progrès technologique compte tenu de la difficulté à innover dans un contexte fragilisé de la sorte, mais également de renforcer l'explosion des centres de type Dentexia au détriment de la qualité des soins. Et si la France ne semble pas encore vouloir miser sur la prévention obligatoire, c'est un tout autre choix qui a été fait chez nos voisins allemands, où l'absence de dépistage peut conduire une complémentaire santé à résilier ses contrats et aller jusqu'à provoquer le licenciement de salarié(s). Le Président Macron nous a promis une « révolution » de la prévention. Nous l'attendons encore.

Enfin, la plupart de nos confrères ressentent la pression socio-économique sous forme d'**épuisement (60%), de souffrance, de burn out...** **C'est pourquoi nous vous proposons une journée entièrement dédiée à cette question**, avec des spécialistes, des conduites à tenir (page 4); ainsi que des documents destinés à vous aider comme les nouvelles fiches mémo jointes à ce numéro. Le paradigme change et les déclarations présidentielles du 18 septembre 2018 doivent nous inciter à pleinement prendre part à la réorganisation des soins. Il en va de la réponse aux besoins des patients, de la nécessité d'imposer la prévention, mais surtout de **la défense des intérêts des libéraux au service de la qualité des soins.**

Dr Éric LENFANT
Président de l'URPS CD ARA

→ Pourquoi le rapport IGAS 2016-105 devait-il rester caché ?

Suite aux refus de plusieurs ministres, il aura fallu des mois de procédures et l'intervention de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour enfin rendre public le rapport explosif de l'IGAS intitulé « Les centres de santé dentaires : propositions pour un encadrement des soins »¹. Ce document, rédigé par Christine Daniel et le Dr Patricia Vienne, jette un pavé dans la mare et confirme nos craintes. Une pareille rétention de renseignements n'aurait-elle pas biaisé les négociations conventionnelles ?

Convention faite pour les centres qui impose de revaloriser les soins

En premier lieu, le rapport de l'IGAS nous apprend que la nouvelle convention devait être établie dans l'intérêt des centres et non pour les libéraux. Une information de taille qui aurait été pour le moins utile de connaître avant que des syndicats minoritaires s'empressent de signer. On peut ainsi y lire : « Les négociations conventionnelles en cours pourraient contribuer à faire évoluer le modèle économique des centres de santé. En revalorisant les soins conservateurs (...) ». Ou encore « Plus la part des soins conservateurs est élevée, plus l'équilibre financier est difficile à atteindre, au regard des faibles tarifs de ces soins. Il se traduit, dans de nombreux centres de santé dentaires (...) par un déficit structurel ». On ne saurait être plus clair : les grands gagnants conventionnels sont bel et bien les centres dont l'IGAS souligne par ailleurs l'explosion (+ 24,5% entre 2011 et 2016).

Déficiences chroniques de l'Etat

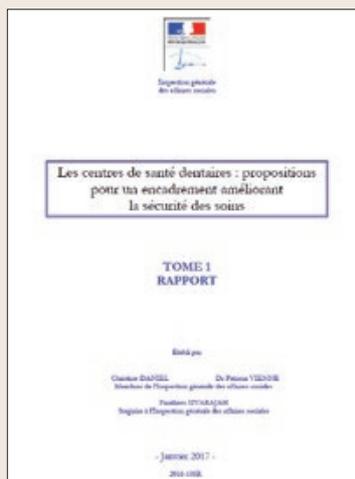
Ensuite le rapport révèle les déficiences chroniques de l'Etat en matière de politique bucco-dentaire. Nos négociateurs, tous syndicats confondus, se seraient sans aucun doute appuyés sur ce constat de l'IGAS si son rapport avait été rendu public. Imaginez s'ils avaient eu en main ces conclusions : « La santé bucco-dentaire, son impact sur la santé en général, et le coût sont insuffisamment évalués » ! Le rapport de l'IGAS fustige encore la politique conventionnelle menée depuis des années. Ce qui accredit la thèse de la FSDL, syndicat majoritaire, qui a refusé de signer au prétexte qu'une convention n'est pas une reddition. Jugez, encore, par vous-même l'analyse IGAS : « Les études sur la qualité des soins dentaires font apparaître des bilans préoccupants », « il n'existe pas de plan national de santé bucco-dentaire sous pilotage ministériel depuis celui de 2006 » ou encore « le manque de compétence dentaire au sein du ministère de la Santé (...) n'a pas permis une actualisation régulière »...

Graves dérives pointées du doigt et crises sanitaires annoncées

Plus grave, l'IGAS dénonce des montages financiers hasardeux et surtout les risques de dérives commerciales et de crise sanitaire (que dénonçaient d'ailleurs aussi les juges d'Aix en Provence). La mission évoque ainsi « des dommages sanitaires et financiers » ainsi que des « plaintes de toute nature, civiles et pénales » et tente, à son tour, d'attirer « l'attention de la ministre sur le modèle économique de certains centres ». On peut encore lire : « Ces centres exploitent les rémunérations des soins dentaire (...) dans un but lucratif, contraire à l'esprit même et à la définition juridique

d'un centre de santé. Il existe des risques sanitaires associés à ce fonctionnement particulier ». Mais le constat ne s'arrête pas là : « l'orientation vers une activité très rentable (l'implantologie) au détriment d'autres soins et d'une gestion intriquée avec des sociétés privées induit des contradictions avec la mission de santé publique dévolue aux centres de santé et des risques sanitaires ». Et de pointer du doigt les « soins non conformes », des « soins non terminés » ou encore des « violences volontaires entraînant mutilation » et autres « surtraitements ».

Enfin, l'IGAS dénonce publiquement le dévoiement lucratif des associations loi 1901 via des sociétés commerciales embusquées associant les mêmes dirigeants. Mieux encore, l'IGAS soulève « ce paradoxe créé par la simultanéité de l'assouplissement du dispositif d'encadrement des centres de santé né de la loi de 2009 et de la baisse des effectifs de contrôle ». Et de dresser un constat sans appel : « Les ARS éprouvent des difficultés à effectuer leurs missions d'inspection-contrôle, ou même simplement à refuser l'ouverture d'un centre de santé, en l'état actuel des textes juridiques ». À se demander qui rédige au sein du ministère des textes aussi paradoxaux que dangereux.



Inégalités et injustice inacceptables entre les Centres et les libéraux

Enfin, le rapport met au grand jour la différence de traitement entre les salariés des centres et les praticiens libéraux. L'IGAS constate ainsi que la « présence (des centres) dans la rue est plus visible, parfois avec des enseignes lumineuses. Leur politique de communication sur le web est active. Des articles dans la presse ont également été rédigés à l'ouverture des centres ». L'IGAS rappelle également le jugement du tribunal administratif de Paris, suite à l'audience du 5 octobre 2015, qui fera jurisprudence contre l'ARS alors qu'elle reprochait l'utilisation sans autorisation du numéro FINESS par un centre.

Les solutions seraient pourtant simples : l'ARS doit en effet pouvoir fermer les centres qui détournent la non lucrativité des loi 1901 par conflit d'intérêt, contrôler ceux qui ne respectent pas les règles élémentaires de déontologie et qui se réfugient derrière le code du commerce pour défendre leurs intérêts mercantiles.

En conclusion, on devine aisément pourquoi les autorités auraient préféré que ce rapport détonnant demeure secret. Il est désormais clair que les dérives commerciales des centres déviants imposent une évolution de la législation et que nos conventions devraient tolérer une levée d'opposabilité sur des soins ou des prothèses sous évalués ou mal réévalués pour éviter un scandale sanitaire semblable à celui de l'Espagne ! Reste que les libéraux ont été dupés et que certains se trouveront spoliés par pure démagogie. À l'avenir avant de signer, il faudra obtenir les rapports IGAS et s'imprégner des paroles du philosophe Alain : « Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance il assure l'ordre ; par la résistance, il assure la liberté. »

1. « Les centres de santé dentaires : propositions pour un encadrement améliorant la sécurité des soins », Christine Daniel, Dr Patricia Vienne, Igas, rapport 2016-105 R (daté de janvier 2017). Disponible à l'adresse www.igas.gouv.fr (rubrique « Rapports publics »)

La solidarité en action

L'association SOLIDENT poursuit ses vacances de soins dentaires gratuits hebdomadaires « PASS Dentaire » à destination des personnes en situation de précarité et sans couverture sociale sur l'agglomération grenobloise.



Le fonctionnement de l'association est aujourd'hui éprouvé depuis ses débuts avec 950 consultations/soins assurés pour 370 patients en 2017, et déjà 700 consultations pour 300 patients depuis janvier 2018.

Les soins sont effectués dans un cabinet installé au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire au 10 rue de Belgrade à Grenoble. L'association emploie deux salariés, une assistante dentaire (travail au fauteuil, stérilisation, gestion des stocks, des commandes et du planning des chirurgiens-dentistes bénévoles) et un médiateur sanitaire, qui accueille, accompagne les patients dans leurs démarches d'ouverture des droits, et fait le lien avec les structures qui nous adressent les patients.

Ces vacances sont réalisées avec le concours d'une vingtaine de chirurgiens-dentistes bénévoles, qui viennent selon leurs disponibilités; tout chirurgien-dentiste, en activité (libérale ou salariée) ou retraité(e) peut rejoindre l'association, que ce soit pour une ou plusieurs vacances par an, de manière régulière ou non.

Avis aux bénévoles!

Nous avons encore et toujours besoin de bénévoles! L'aide de nouveaux volontaires nous permettrait d'ouvrir une 4^e vacation de soins afin de réduire les délais d'attente. La demande est très importante et notre structure est largement sous-dimensionnée par rapport aux besoins sur l'agglomération grenobloise.

Au-delà des vacances de soins, SOLIDENT participe à plusieurs actions de prévention dites « hors-les-murs » en se déplaçant pour distribuer brosses à dents et dentifrices, et discuter sur le terrain (accueils de jour, foyers, etc.) avec les personnes en situation de précarité. L'occasion de rencontrer d'autres acteurs locaux, médico-sanitaires qui ont aussi à cœur d'accompagner les personnes les plus démunies et d'améliorer leur accès aux soins. L'association Kinés du Monde a créé sur l'agglomération grenobloise un réseau de kinésithérapeutes volontaires qui assurent bénévolement les prises en charge en rééducation de patients adressés par la PASS. Nous engageons aujourd'hui une réflexion avec Kinés du Monde, Point d'Eau, Médecins du Monde, le Pop's, Done (ostéopathes) pour créer des synergies et éventuellement donner naissance à un Réseau Santé Précarité (RSP). Fort des expériences et des compétences de chacune de ces associations, nous pourrions donner une dimension holistique à chacune de nos actions.

Car si le système de santé français a été montré en exemple pendant de très nombreuses années, la réduction des inégalités d'accès aux soins, dentaires ou autres, est encore aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Chaque professionnel de santé peut avoir son rôle à jouer!

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante: solident.grenoble@gmail.com

Alexandre SAGE, Président de Solident

Actions sur votre département: Rhône

Soignez efficacement en EHPAD, c'est possible!

L'URPS met à votre disposition une unité mobile équipée avec l'appui logistique nécessaire.

Parce qu'aujourd'hui:

- 75% des plus de 65 ans n'ont pas consulté depuis plus de 2 ans
- 65% des résidents ont besoin d'un traitement BD
- 1^{ère} cause de perte de dent. Parodontie + 50 ans

L'URPS a besoin de vous!

Vous restez prioritaire sur vos EHPAD de proximité. Rejoignez le projet pilote sur le Rhône et pour tout complément d'information, contactez-nous!

inscription@urps-cd-ara.fr
ou 06 37 40 94 83



© Fotolia

Rejoindre une CPTS ou une MSP

Vous souhaitez rejoindre une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ou une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)? L'URPS CD ARA vous accompagne.

N'hésitez pas à nous contacter.

Retrouvez sur notre site Internet les projets de CPTS ainsi que la liste des MSP dans votre région sur notre site Internet:

www.urps-cd-ara.fr (rubrique «Actions»)

----> Ils ont dit

«Le président de la République dans son idéologie du 'reste à charge zéro' a réussi de façon démagogique à instaurer un modèle de santé dentaire hybride, à mi-chemin entre la faiblesse et le délabrement du service public à l'anglaise et la prolifération mercantile de pratiques contraires à l'éthique médicale comme dans les franchises espagnoles.»

Vivette Lopez, Sénatrice du Gard (JO Sénat Q du 21 juin 2018)



© DR



© DR

«Les professionnels craignent un glissement vers un système de santé à deux vitesses et regrettent que cette nouvelle convention n'ait pas permis de refonder la prise en charge des patients en privilégiant le préventif au curatif.»

Pascal Allizard, Sénateur du Calvados (JO Sénat Q du 5 juillet 2018)



© DR

«La liberté de choisir et de proposer sera préservée: il doit être possible à tout un chacun de s'équiper ou de recourir à des soins prothétiques sans reste à charge, mais il sera loisible à toute personne de faire un autre choix; il s'agit de passer du reste à charge subi au reste à charge choisi.»

Agnès Buzyn, Ministre de la Santé et des Solidarités en réponse à la question écrite du Sénateur Patrick Chaize (JO Sénat Q du 24 mai 2018)

«Face à la recrudescence des agressions commises envers les professionnels de santé, notamment les médecins, une circulaire ministérielle du 9 mars 2017 a rappelé aux préfets l'impérieuse nécessité de décliner, ou de réactiver le cas échéant, le protocole national du 20 avril 2011 dans leur département.»

Gérard Collomb, Ministre de l'Intérieur en réponse à la question écrite du Sénateur Serge Babary (JO Sénat Q du 21 juin 2018)



© DR

----> Souffrance au travail - Se soigner pour bien soigner

Les URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes, Pharmaciens, Sages-Femmes vous invitent à un colloque-débat entre les professionnels de santé, l'ARS et l'Assurance Maladie dédié à «La souffrance au travail»

Le vendredi 23 novembre 2018 à Lyon de 9h00 à 17h00.

Inscriptions et renseignements: Florence Théron (06 47 43 70 21) ou florence.therond@urps-cd-ara.fr



Retrouvez-nous sur le Web!

Actualités de la profession, communiqués de presse, événements, rapports d'activités...

Retrouvez-nous sur notre site Internet à l'adresse www.urps-cd-ara.fr

----> À noter dans vos agendas

Soirées d'information sur le thème «Comprendre et soigner les patients difficiles»:

- jeudi 15 novembre à Clermont-Ferrand
- jeudi 13 décembre à Grenoble
- jeudi 31 janvier à Chambéry